



MAIRIE DE L'AIGUILLON SUR MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 24 novembre, le Conseil municipal de la Commune de l'Aiguillon sur Mer (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MILCENT Maurice, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres en exercice : 19

Membres présents : Mesdames et Messieurs MILCENT Maurice, MANDIN Marie-Agnès, MORISSEAU Dominique, ROCHER Eric, ANGOTTI Jean-Marie, VIVIER Dominique, ROBLET Laurent, CHISSON Marie-France, PLAIRE Didier, VRIGNAUD Emmanuel, LORIEAU-DE KOK Nadège, KAHANE Nicolle et LETARD Jean-Pierre

Absents excusés : LE NOVERE Roland, BALVAY Claude (donne pouvoir à ROCHER Eric), GORICHON Sarah (donne pouvoir à VIVIER Dominique), MOURAT Christelle (donne pouvoir à KAHANE Nicolle) et OUVRARD Bruno (donne pouvoir à LETARD Jean-Pierre)

Absente : PLAIRE Erika

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, Madame KAHANE Nicolle est élue secrétaire (article L2121-15 du C.G.C.T).

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Budget Port (décision modificative n°2). A l'unanimité, les membres du Conseil municipal accepte cette proposition.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election secrétaire de séance et approbation du compte-rendu du 13 octobre 2015
- Aménagement et affaires foncières
 - Ilot Couzinet
 - Attribution du lot 14 – Plomberie – Chauffage - Sanitaire

ELECTION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément au principe du secrétariat de séance tournant et le quorum étant atteint, Madame KAHANE Nicolle est élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015, lequel est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 123 – ILOT COUZINET – ATTRIBUTION DU LOT 14 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à Monsieur MORISSEAU Dominique de présenter ce rapport. Monsieur MORISSEAU Dominique, Adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire et du Logement, présente aux membres du Conseil municipal les trois entreprises ayant répondu au nouvel appel d'offre du lot 14 du marché de construction de commerces, de la médiathèque et de logements situés dans l'Ilot Couzinet, suite à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de l'entreprise Sanirama de Luçon. L'estimation des travaux restant à réaliser a été évaluée à 80 000 € H.T.

Après analyse de l'offre, il s'avère que l'entreprise Plombeo recueille la meilleure note finale. Le montant de l'offre de Plombeo est de 93 231,56 € H.T, contre 107 162,10 € H.T pour l'entreprise Thermique Sud Vendée et 103 992,30 € H.T pour l'entreprise Comelec Services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de confier les travaux du lot 14 du marché de construction de commerces, de la médiathèque et de logements situés dans l'Ilot Couzinet à l'entreprise Plombeo à Mareuil sur Lay en vertu de son offre suscitée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché à intervenir pour la réalisation des travaux de construction de commerces, de la médiathèque et de logements situés dans l'Ilot Couzinet.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTION 124 – DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PORT

Monsieur le Maire propose à Madame MANDIN Marie-Agnès de présenter ce rapport. Madame MANDIN Marie-Agnès présente le projet de décision modificative n°2 sur le budget port.

Objets : Réajustements divers fin d'année

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6152 (011) : Entretien et réparations sur biens immobiliers	4 000,00	778 (77) : Autres produits exceptionnels	8 500,00
6168 (011) : Autres	2 500,00		
618 (011) : Divers	2 000,00		
	8 500,00		8 500,00
Total Dépenses	8 500,00	Total Recettes	8 500,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les virements de crédits proposés.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

La Secrétaire de séance,

Nicolle KAHANE



Le Maire,

Maurice MILCENT

